



L'ECHO

FO **DGFIP**
la force syndicale

DE L'ESSONNE

Secrétaire Départemental : Cédric CERCLE (HDIF Corbeil ☎ 01.60.90.51.52)

Secrétaires adjoints : Lionel BOYER (TP Evry) – Sabine TRIQUENAU (SIP Etampes)

Permanent : Odile JUEL (DDFIP ☎ 01.69.13.26.81)

Trésorier: Céline FRANCHET (Les Ulis ☎ 01.69.28.83.53)

N°11 du 25 mars 2010

Courriel : fo.091@dgfip.finances.gouv.fr

PROPOSITION

Tableaux d'avancement 2010 pour les agents

La Commission Administrative Paritaire Locale N°3 qui s'est réunie le jeudi 25 mars 2010 a proposé l'inscription des agents dont les noms figurent au tableau d'avancement, au titre de l'année 2010 au grade d'agent d'administration principal de 2^{ème} classe et au grade d'agent d'administration principal de 1^{ère} classe.

IMPORTANT : **Etre inscrit sur un des tableaux ne signifie pas avoir la garantie d'avancement au grade supérieur dès 2010. C'est la Commission Administrative Paritaire Centrale qui définira le nombre exact de lauréats par tableau et pour chaque département.**

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

Peuvent être nommés agent d'administration principal de 2^{ème} classe, les agents d'administration de 1^{ère} classe ayant atteint, le 31 décembre 2009, le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services publics effectif dans ce dernier.

Pour pouvoir être inscrit, il faut, en plus des conditions statutaires, avoir au moins la note de référence en 2007 (sur l'activité 2006), en 2008 (sur l'activité 2007) et en 2009 (sur l'activité 2008).

Les agents sont proposés en 2010 selon les critères généraux de sélection suivants :

- Agents proposés et classés par la CAP Locale en 2009 mais non nommés,
- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant,
- dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée : total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009 par ordre décroissant,

- dans un même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Dans l'Essonne, 10 agents remplissent ces conditions. Ce sont les ayant vocation. Ces 10 ayant vocation permettent au département, selon un ratio déterminé par l'Administration Centrale d'avoir 5,56 places, arrondies à 6, + 1. La Direction a donc décidé de proposer et de classer 7 agents.

Avancement au grade d'agent d'administration principal de 2^{ème} classe

RANG	Nom - Prénom	Affectation
Agents classés en 2009 au niveau Local, mais non retenus au niveau National		
1	VAYSSETTES Hélène	SIP Massy Nord
Agents classés en 2010 au niveau Local		
2	FRANCHETERRE Roselyne	Equipe de Renfort Départementale
3	SALOMON Nadiège	DDFIP / Comptabilité
4	BATS Marie-Christine	Corbeil Municipale
5	BUSOLIN Sandrine	Sainte Geneviève des Bois
6	D'URSO Laurent	Orsay
7	FERRIER Esther	Draveil

Vote lors de la CAP

- 1) Parité administrative : (5 voix) : **Pour**
- 2) Parité syndicale : **FO** (3 voix) : **Pour**
CGT (2 voix) : **Contre**

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

Peuvent être nommés agent d'administration principal de 1^{ère} classe, les agents d'administration principaux de 2^{ème} classe ayant atteint, le 31 décembre 2009, le 6^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services publics accomplis en qualité de fonctionnaires civils dans un corps de catégorie C.

Pour pouvoir être inscrit, il faut, en plus des conditions statutaires, avoir au moins la note de référence en 2007 (sur l'activité 2006), en 2008 (sur l'activité 2007) et en 2009 (sur l'activité 2008).

Les agents sont proposés en 2010 selon les critères généraux de sélection suivants :

- Agents âgés de 58 ans et plus au 31 décembre 2010,
- Agents proposés et classés par la CAP Locale en 2009 mais non nommés,

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant,
- dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée : total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009 par ordre décroissant,
- dans un même échelon, à égalité dans le total des évolutions de note 2007, 2008 et 2009, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Dans l'Essonne, 27 agents remplissent ces conditions. Ce sont les ayant vocation. Ces 27 ayant vocation permettent au département, selon un ratio déterminé par l'Administration Centrale d'avoir 8,95 places, arrondies à 9, + 1. La Direction a donc décidé de proposer et de classer 10 agents.

Avancement au grade d'agent d'administration principal de 1ère classe

RANG	Nom - Prénom	Affectation
Agents âgés de 58 ans et plus bénéficiant des mesures pour les agents en fin de carrière		
1	MAZARIN Maurice	Paierie départementale
Agents classés en 2009 au niveau Local, mais non retenus au niveau National		
2	JEROME Rose	Paierie départementale
3	FREAH Reda	Evry
Agents classés en 2010 au niveau Local		
4	BERNARDT Anne-Marie	Evry Municipale
5	POLITI Anne	La Ferté Alais
6	COLLET Jeanne	Massy
7	DELARSE Régine	Ourdan
8	CLERQ Nancy	Sainte Geneviève des Bois
9	FABRE Sylvie	Equipe de Renfort Départementale
10	PREVOST Laure	Corbeil-Villabé

Vote lors de la CAP

- 3) Parité administrative : (5 voix) : **Pour**
 4) Parité syndicale : **FO** (3 voix) : **Pour**
CGT (2 voix) : **Contre**

Vos élus en CAP C

Laurence AUGER
SIP Etampes
01 69 92 65 00

Christine GAITANAROS
Draveil
01 69 40 20 31

Frank SAINTOL
DDFIP / Budgets Logistique
01 69 13 29 25